

FEDERATION BELGE DES VEHICULES ANCIENS asbl

BULLETIN DE DEMANDE THE CLASSIC CAR INSURANCE ®

CADRE DESTINÉ AU DEMANDEUR

<u>Données Personnelles:</u>	<u>Véhicule:</u>	<u>Garanties souhaitées:</u>
Nom	Marque & Type	Responsabilité Civile: OUI / NON
Prénom	Genre (Voiture, camion etc)	Omnium (après expertise par expert agréé) OUI / NON
Adresse	Plaque	Défense en justice : OUI / NON
	Chassis	Occupants OUI / NON
Tél.	1° mise en circulation	
Fax	Pour véhicules de groupe III uniquement:	
Profession	- Capacité en Kw	Date d'effet souhaitée:
Date de naissance	- Degré BM (joindre attestation)	

CADRE DESTINÉ AU CLUB

Numéro du Club F.B.V.A. Sceau du Club	Numéro d'affiliation dans le club Signature + Nom du responsable du Club Date
---	---

INFORMATION IMPORTANTE

Le soussigné confirme qu'il:

- est titulaire d'une police "Responsabilité Civile" souscrite à son nom pour un véhicule d'usage quotidien et âgé de moins de 15 ans (suivant date de première mise en service); joindre une photocopie du certificat d'immatriculation et de la carte verte de l'assurance;
- a connaissance de ce qu'une franchise de EURO 148,74 (BEF 6.000) (non indexée) est appliquée pour la garantie "Responsabilité Civile" lorsque le conducteur responsable de l'accident est âgé de moins de 23 ans;
- n'utilise le véhicule désigné qu'à titre de véhicule d'appoint (voir ci-dessus) et suivant les conditions limitatives citées ci-après:
 - . à des fins strictement privées (telles que voyages d'agrément ou d'essai, cette énumération n'étant pas limitative)
 - . dans le cadre d'événements ou de réunions en rapport avec des véhicules anciens ou de collection,
 - . pas d'usage, même à titre exceptionnel, à des fins commerciales ou lucratives.
- a connaissance qu'au cas où le véhicule circulerait avec dispense de contrôle technique, aucun recours ne sera exercé par l'assureur pour autant que:
 - . lors de l'immatriculation du véhicule à la D.I.V. la déclaration requise pour les véhicules de plus de 25 ans d'âge ait été faite.
 - . le véhicule soit équipé conformément aux conditions prévues par la Loi sur les plans techniques et de sécurité.
- donne par la présente mandat à la F.B.V.A. pour souscrire dans son nom une police d'assurance "automobile" pour le risque susmentionné;
- accepte que l'assureur reçoit le droit d'annuler chaque contrat individuel sur base des conditions reprises à l'article 27 des Conditions Générales, et également dans le cas où le demandeur ne serait plus membre d'un club affilié à la F.B.V.A. asbl;
- à pris connaissance des Conditions Générales et Spéciales de la police souscrite pour son compte par F.B.V.A. asbl, dont une copie est disponible auprès de chaque club

LA COUVERTURE PREND SEULEMENT EFFET APRES PAIEMENT DE LA PRIME TOTALE.
 Cette demande d'assurance n'engage ni la compagnie ni le demandeur d'assurance à conclure le contrat d'assurance. Toutefois, si dans les 30 jours de la réception de la proposition, la compagnie n'a pas notifié au demandeur d'assurance, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, elle s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts.
 La seule signature du présent bulletin de demande ne démarre pas la couverture.

Prime annuelle à payer : (Indivisible - Impôts et frais compris) (Il n'y a pas de calcul prorata temporis) <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité Civile - Omnium - Défense en justice - Occupants MONTANT TOTAL A PAYER Date d'échéance annuelle: 1 mars =====	Signature du demandeur d'assurance, pour accord: Date E-mail Possédez-vous un autre véhicule déjà assuré dans The Classic Car Insurance" ? OUI/NON
--	--

MODALITES DE PAIEMENT:
 1. De préférence avec cheque barré au nom de MARSH S.A.
 2. Par virement au compte bancaire numéro 550-2980700-77 de MARSH S.A.
 Paiements en espèces seront uniquement acceptés pendant les heures d'ouverture de la caisse